

**Vous travaillez comme ouvrier dans une carrière de grès
ou de quartzite (hors du Brabant Wallon) ?
Votre salaire va augmenter !**

Pourquoi est-ce que ma salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus cher (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} avril 2018.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté.

Des carrières de grès et de quartzite – CP 102.04

<i>Catégorie</i>	<i>40h</i>
Manœuvres	13,8681
Spécialisés	14,0748
Spécialisés +	14,2341
Qualifiés	14,6064
Qualifiés après 3 ans	15,9304
Qualifiés après 5 ans	16,0526
Qualifiés +	16,1750
Qualifiés + après 3 ans	16,7289
Qualifiés + après 5 ans	16,8332

<i>Primes d'équipes</i>	<i>40h</i>
6-14h	0,3297
14-22h	0,3403
22-6h	0,7481

Sécurité d'existence à la charge de l'employeur :

Indemnité complémentaire de chômage: 9,79 euros/jour

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

